



Solution Annulation

L'assurance pour
les voyages, le transport,
l'hébergement,
la billetterie...

Conditions de souscription

Durée du contrat

- contrat temporaire allant jusqu'à 4 mois.

Nature de la prestation

- voyage, transport, hébergement, billetterie...

Souscripteur

- un particulier.

Bénéficiaires

- les personnes ayant leur domicile en France (y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint-Barthélemy), dans un pays de l'Union Européenne ou l'un des pays suivants : Andorre, Liechtenstein, Principauté de Monaco, Saint-Martin, Suisse ou Vatican.

Zone de couverture

- monde entier à l'exclusion des pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et/ou les Nations Unies ainsi que les pays suivants : l'Afghanistan, la Corée du Nord, l'Irak, la Somalie, l'Iran, le Soudan et la Syrie.

Délai de souscription

- le jour même de la réservation (pour la billetterie) ou au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la réservation (pour les voyages, transports et hébergements).

Le service en bref

Votre client a réservé une prestation datée du type : voyage, hébergement, billetterie, transport...

Mondial Assistance lui propose la Solution Annulation qui lui permet d'être remboursé s'il se trouve dans l'impossibilité de profiter de la prestation réservée.

Les garanties

ANNULATION

Remboursement des frais d'annulation en cas de :

- maladie, accident ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur constaté avant la réservation)
- dommages graves à l'habitation de l'assuré, aux locaux professionnels ou au véhicule
- convocation pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage universitaire
- licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle

Événements spécifiques pour les voyages, hébergements, transports :

- accident ou panne du moyen de transport
- refus de visa touristique
- modification des congés par l'employeur*
- vol des papiers d'identité*
- convocation pour une adoption d'enfant
- contre-indication ou suites de vaccination

Événements spécifiques pour la billetterie :

- naissance d'un enfant ou petit enfant de l'assuré
- convocation devant un tribunal

Franchises : 10 % du montant des frais d'annulation (mini 5 € et maxi 45 € / personne ou / billet d'accès)

* 25 % du montant des frais d'annulation (minimum 150 € / personne)

6 500 € / personne
32 000 € / événement
300 € / billet d'accès
3 000 € / commande